

TERMES DE REFERENCE POUR LA FOURNITURE DE BOITES A MATERIELS D'APPRENTISSAGES ET DE STIMULATION POUR LES CLASSES PRESCOLAIRES

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.

World Vision International Burundi (WVIB) est un partenariat international de chrétiens dont la mission est de suivre le Seigneur et Sauveur Jésus Christ en travaillant avec les pauvres et les opprimés pour promouvoir la transformation humaine par le développement et les actions humanitaires ; la recherche de la justice ; parler pour les autres et témoigner de la bonne nouvelle du Royaume de Dieu

World Vision International/Burundi à travers les programmes d'éducation, offre des articles aux plus nécessiteux afin d'atteindre ses objectifs du bien-être de l'enfant. Plusieurs types de matériels, de services, de formations, etc. sont offerts aux bénéficiaires des programmes pour réaliser leurs objectifs.

Dans le secteur d'éducation, donner des matériels d'apprentissages et de stimulation cognitives, motrices, affectives et socio-émotionnelles aux enfants qui sont dans les classes préscolaires des zones d'opération est l'une des préoccupations majeures pour le secteur éducatif pour donner aux enfants des chances de réaliser leur potentiel depuis les premiers contacts avec le préscolaire. Cela permettra aux programmes de soutenir les apprentissages et former les enseignants sur des techniques appropriées avec des outils/matériels appropriés.

Les présents termes de référence sont élaborés pour chercher des personnes physiques ou morales pouvant fournir des outils/matériels appropriés pour toutes ces sortes/types d'apprentissages citées ci-hauts afin qu'ils soient utilisés par les enseignants et enfants bénéficiaires dans les zones d'opération des programmes où World Vision Burundi met en œuvre ses programmes.

II. PRODUITS ATTENDUS (SPECIFICATIONS TECHNIQUES)

Pour ce genre de matériel d'apprentissages et de stimulation cognitives, motrices, affectives et socio-émotionnelles des centres préscolaires, WVIB attend que chaque fournisseur présente les spécifications techniques de ses outils ou matériels proposés. Ces derniers seront soumis à la vérifications et validation par l'équipe technique pour vérifier la conformité avec le programme du préscolaire. A titre indicatif qui n'est pas exhaustif, le fournisseur devra avoir les matériels avec les spécifications suivantes :

Les matériels de différentes tailles avec différentes orientations (Cognitives, affectives, motrices et socio-émotionnelles) doivent être dans un emballage non dangereux pour les enfants, Cad ne présentant aucune face tranchante/pointue pour ne pas blesser les enfants, en matériaux durables, non toxiques et résistants à une utilisation intensive par les enfants du préscolaire. S'assurer que tous les éléments des kits respectent les normes de sécurité pour les enfants (absence de petites pièces dangereuses, bords tranchants ou matériaux nocifs).

- Le matériel doit avoir un guide d'usage et aligné aux programmes reconnus par le MENRS.
- Le matériel doit être appropriée à la taille des enfants du préscolaire.
- Le fournisseur devra aussi être capable de mettre un logo de WVIB sur les contenants.



- WVIB se réserve le droit d'inviter ceux qui auront été présélectionnés pour un entretien avec l'équipe technique.
- Pour chaque kit proposé, le fournisseur devra montrer un échantillon qui sera validé par l'équipe technique avant l'attribution du marché.
- Pour chaque kit proposé le fournisseur devra préciser ses spécifications comme suit :
 - Liste d'objets faisant partie du kit
 - Types d'apprentissage visés
 - Domaine de développement

III. Conditions de livraison/réception des kits.

- Le fournisseur sera en charge du transport des kits jusqu'au Magasin de WVIB à Bujumbura (Quartier Asiatique tout près du bâtiment Makelele-House).
- Avant la livraison, il y aura une **commission technique** de vérification des matériels pour vérifier leur conformité aux échantillons validés.
- Le fournisseur devra livrer des kits identiques à l'échantillon validé faute de quoi ils seront rejetés et le fournisseur aura un délai de quinze (15) jours calendaires pour les remplacer.

IV. DOCUMENTS ET LES INFORMATIONS REQUISES POUR LE SOUMISSIONNAIRE.

- a) Copie d'identification fiscale (NIF) ;
- b) Copie du Registre de Commerce (RC)
- c) Certificat d'Enregistrement à la TVA (si applicable)
- d) Attestation de non-redevabilité valide délivrée par l'OBR
- e) Les coordonnées bancaires (Nom & numéro de compte et le nom de la banque)
- f) Adresse e-mail fonctionnel
- g) Adresse physique et numéro de téléphone
- h) Personne de contact
- i) Attestations de 2 clients auxquels le fournisseur a fourni les kits préscolaires dans les 5 dernières années.
- j) Le prix par kit HTVA incluant le transport jusqu'au Magasin de Bujumbura.
- k) Délais de livraison de plus ou moins 30 kits, compté de la date de réception du bon de commande

NB: L'absence ou la non-conformité de l'un ou l'autre élément des documents ci-haut cités constitue un motif de rejet de l'offre.

V. CONDITIONS DE SOUMISSION.

La participation à ce marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales basées sur le territoire national possédant les capacités techniques et financières requises pour la satisfaction des conditions du marché.



VI. ÉVALUATION DES OFFRES ET CONDITIONS DE QUALIFICATION TECHNIQUES.

a. Evaluation technique.

A l'issu de l'analyse des offres jugées administrativement conformes, l'acheteur arrêtera un jugement/recommandation sur la conformité technique de chaque offre et classera techniquement les offres en deux catégories : **conforme et non conforme**. Ceci sera base sur la conformité de l'offre présentée à toutes les exigences du ministère et approuvés par l'équipe mixte qui validera chaque ligne du tableau présenté.

- ✓ L'acheteur examinera toutes les conditions spécifiées dans l'offre présentée par le soumissionnaire sans divergence ou réserve substantielle.
- ✓ L'Acheteur évaluera les aspects techniques de l'offre présenté dans le tableau indiqué pour confirmer que toutes les descriptions présentées sont conformes.
- ✓ L'acheteur vérifiera tous les documents pertinents
- ✓ L'acheteur se réserve le droit de visiter l'entreprise (le soumissionnaire) avant l'attribution du marché et l'analyse financière.
- ✓ L'acheteur devra vérifier l'acceptabilité
- ✓ C'est après cette évaluation technique que l'Acheteur établit que l'offre est conforme ou pas pour passer à l'évaluation financière.

VII. PONDERATIONS DES OFFRES

a. Evaluation technique.

Conditions à remplir	100 (SCORE/ Minimum 65).
Présentation d'au moins deux (2) Attestations de clients auxquels le fournisseur a fourni les kits préscolaires dans les cinq (5) dernières années.	15 Pts/attestation après verification
Conformité de l'échantillon aux normes exigées par le MENRS	Conforme : 40 Pts
	Non conforme : 0 Pts
Délais de livraison de 30 kits (en jours calendaires)	<=30 jours : 10Pts
	<=45 jours : 5pts
	>45 jours : 0pts
Capacité de production ou de disponibilité des stocks Possession d'un atelier de fabrications ou magasin des kits préscolaires (sanctionnée par une visite)	Oui : 20pts
	Non : 0 Pts

b. Evaluation financière.

- ✓ L'acheteur (WVIB) procédera à l'évaluation financière uniquement des offres jugées techniquement conformes et ayant obtenu une note technique minimale de 65 %.
- ✓ Pour l'évaluation des offres, l'acheteur (WVIB) appliquera exclusivement les critères, méthodes et procédures définis dans le DAO/TDRs.

c) Détermination de l'offre évaluée « la mieux disant »

- ✓ L'offre évaluée la moins disante sera celle présentant le coût total le plus bas parmi les offres techniquement conformes et jugées acceptables, sur la base d'une comparaison effectuée pour une même liste d'outils et matériels figurant dans l'offre.
- ✓ Si le soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée la moins disante, n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera écartée.
- ✓ L'offre financière devra être faite en se référant sur l'offre technique.

d) Correction des erreurs arithmétiques.

Si une offre est conforme pour l'essentiel, l'Acheteur rectifiera les erreurs arithmétiques sur la base suivante :

- (1) S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité correspondante, le prix unitaire fera foi et le prix total sera rectifié, à moins que, de l'avis de l'Acheteur, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée, auquel cas le prix total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé ;
- (2) Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous totaux n'est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera rectifié ; et
- (3) S'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi, à moins que ce montant soit lié à une erreur arithmétique, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des alinéas (a) et (b) ci-dessus.

- Il sera demandé au Soumissionnaire d'accepter la correction des erreurs arithmétiques. Si le Soumissionnaire n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera écartée.

- (4) Les corrections effectuées ne devront en aucun cas modifier la substance ni les caractéristiques techniques de l'offre soumise.



VIII. DROIT DE L'ACHETEUR D'ACCEPTER OU DE REJETER UNE OFFRE OU TOUTES LES OFFRES.

L'Acheteur se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, d'annuler la procédure d'Appel d'offres et de rejeter toutes les offres, à tout moment avant l'attribution du Marché, sans encourir de responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires affectés par sa décision.

L'Acheteur est tenu de donner les raisons de sa décision.

IX. ATTRIBUTION DU MARCHÉ.

1. Attribution

L'Acheteur attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme au DAO/TDRs, techniquement qualifiée et qui a soumis l'offre la moins disante.

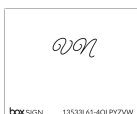
2. Notification de l'attribution du marché

1. Avant l'expiration du délai de validité des offres fixé par l'Acheteur, ce dernier notifiera à l'attributaire du Marché par lettre que sa soumission a été acceptée. Cette lettre dénommée « Lettre de marché » indiquera le montant que l'Acheteur paiera au Fournisseur au titre de la livraison des Fournitures et de ses obligations de garantie, conformément au Marché dénommée ci-après et « **le Montant du Marché** ».
2. La lettre de marché/contrat précisera le cas échéant, les corrections apportées au montant de l'offre initial de l'attributaire provisoire. Si le soumissionnaire n'accepte pas la correction ainsi effectuée, son offre sera rejetée.

X. SIGNATURE DU MARCHÉ.

1. L'Acheteur transmettra à l'attributaire du Marché, en même temps que la Lettre de marché, l'Acte d'engagement figurant au DAO/TDRs, qui récapitule toutes les dispositions acceptées par les parties.
2. Dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrables suivant la réception et l'Acte d'engagement, l'attributaire du Marché devra signer l'Acte d'engagement et le retourner à l'Acheteur, accompagné, de la garantie de bonne exécution requise.
3. Après satisfaction de la Clause ci-dessus, l'Acheteur informera, dans les meilleurs délais, les autres soumissionnaires que leurs offres n'ont pas été retenues.

XI. RECOURS.



Si un soumissionnaire s'estime lésé par une erreur ou irrégularité commise dans le cadre d'une procédure de sélection ou de passation de marché, il peut saisir directement l'autorité contractante dans un délai de deux (2) jours ouvrables suivant la notification.

L'acheteur disposera de cinq (5) jours ouvrables pour apporter des éclaircissements sur sa demande. Les éclaircissements pourraient être données oralement, par téléphone ou par écrit.

XII. MODALITÉ DE PAIEMENT.

La totalité des montants dus sera payée dans un délai de trente (30) jours calendaires suivant la réception définitive des fournitures et la présentation de la facture conforme par le fournisseur.

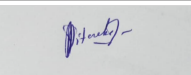
XIII. MODALITÉS DE SOUMISSION DES OFFRES

Ces termes de référence sont aussi disponibles sur le site de <https://www.burundijobs.bi> et dans le journal « **Le Renouveau** ».

- Les soumissionnaires intéressés par ce marché sont invités à compléter et soumettre leurs informations via le questionnaire en ligne disponible au lien suivant : <https://forms.cloud.microsoft/r/XFGp2rAZfR>
- La date limite de soumission du questionnaire en ligne est fixée au **18 Juin 2026 à 23h59 (heure de Bujumbura)**.
- Seuls les soumissionnaires ayant complété et soumis leurs informations via le formulaire en ligne recevront le lien pour soumettre leurs offres.
- Le lien de soumission des offres sera envoyé par World Vision International Burundi le **19 Juin 2026** aux soumissionnaires présélectionnés.
- La date limite de soumission des offres en ligne via le lien fourni par WVIB est fixée au **25 Juin 2026 à 10h00 (heure de Bujumbura)**.

1) Préparé par : NITEREKA VENUSTE, EDUCATION TECHNICAL MANAGER.

Signature :



box SIGN 13533L61-4QLPYZVW

Approuvé : LYNN HICINTUKA, PDQA DIRECTOR

Signature :



box SIGN 15QWVX6L-4QLPYZVW

